

Suite à la dissolution du SMICTOM de la Billette, la CCVI a **repris à son compte les déchèteries d'Esuvres-sur-Indre et de Saint-Branchs** depuis le 1^{er} Janvier 2010. Les conditions d'accès aux sites par les habitants du Val de l'Indre ont donc été modifiées.

Ainsi, à compter du 1^{er} juillet 2010, les habitants des communes d'Esuvres-sur-Indre, Montbazou, Saint-Branchs, Sorigny, Truyes et Veigné sont invités à utiliser ces deux déchèteries. A compter de cette même date, ils n'auront plus accès à la déchèterie de la Billette (Joué-les-Tours).

Les nouvelles cartes d'accès aux déchèteries d'Esuvres sur Indre et Saint-Branchs seront adressées, au cours de l'automne, par voie postale, aux actuels détenteurs des cartes précédemment délivrées par le SMICTOM. Dans l'attente, ces anciennes cartes restent valides.

Les nouveaux usagers non détenteurs des cartes précédemment délivrées par le SMICTOM, pourront faire une demande de carte d'accès aux déchèteries d'Esuvres-sur-Indre et Saint-Branchs en se connectant, **à compter de septembre 2010**, sur le site Internet de la CCVI – www.ccvi.fr – rubrique déchets ménagers ou en se présentant au Service Déchets Ménagers de la CCVI, 5 rue Jean Bonneri – ZAE la Grange Barbier à Montbazou. De juillet et août les nouveaux usagers pourront accéder aux deux déchèteries sur présentation aux gardiens d'un justificatif de domicile (quittance de loyer, facture EDF).

Nouveaux horaires des déchèteries de la CCVI à compter du 1er Juillet 2010 :

	ESVRES (la Pommeraye)		ST BRANCHS (ZA les Coquettes)	
Téléphone	02.47.26.52.93		02.47.26.20.46	
	Eté	Hiver	Eté	Hiver
Lundi	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h		
Mardi	Fermé			
Mercredi	9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h		
Jeudi	Fermé			
Vendredi			9h - 12h 14h - 18h	9h - 12h 14h - 17h
Samedi	9h - 13h 14h - 18h	9h - 13h 14h - 17h	9h - 13h 14h - 18h	9h - 13h 14h - 17h

NB : Eté : du 01/04 au 30/09 Hiver : du 01/10 au 31/03

Les déchèteries sont fermés les dimanches et jours fériés (y compris le lundi de Pentecôte). Les conditions d'accès à la déchèterie pourront être modifiées par la CCVI.



L'accès aux déchèteries est réservé aux particuliers, il n'est pas autorisé pour les professionnels.